



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES Le GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 JUIN 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0249**

Désignations des représentants dans les commissions extérieures

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 63
Pouvoirs : 9
Absents : 2
(Philippe LORIMIER,
Agnès DUPON)
Excusés : 9
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

02 JUL. 2026

et publié le

02 JUL. 2026

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 29 juin 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 juin 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Margaux BERLIOZ, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Jean-Claude BOREL-GARIN, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Jean-Yves GAYET, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Adelin JAVET, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Fabrice RAFFA, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER, Martine VENTURINI

Pouvoirs : Anne-Françoise BESSON à Christophe DURET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Thierry FEROTIN à Dominique BONNET, Sandrine GAUCHON à Adrian RAFFIN, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Jean-Marc MICHEL à Christophe SUSZYLO, François OLLEON à Jean-François CLAPPAZ, Marc ROSSET à Martine KOHLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33,

Vu l'article 4.9 du règlement intérieur du Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Vu le projet de délibération portant élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu les candidatures reçues,

Monsieur le Président expose que la communauté de communes adhère à plusieurs organismes, dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Ainsi, compte tenu du renouvellement des conseillers communautaires, il convient de désigner les représentants qui seront amenés à siéger dans ces instances :

Syndicat mixte d'actions gérontologiques (SYMAGE)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations suivantes prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **6 titulaires : Françoise Midali, Delphine Perreau, Christophe Suszylo, Claude Benoît, François Olléon, Thierry Ferotin.**
- **6 suppléants : Philippe Genestier, Jean-Marc Michel, Michel Miet, Franck Rebuffet-Giraud, Pavarotti Céline, Clément Bonnet.**

Syndicat Mixte Alpe Abattage (SYMAA)

Un titulaire a déjà été désigné dans la délibération communautaire n°DEL2026-0142 du 4 mai 2026. Il convient de désigner un suppléant.

Le nombre de candidats suppléants correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 suppléant : Cédric Lescure.**

Syndicat mixte Savoie Déchets

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations suivantes prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Patricia Bellini.**
- **1 suppléant : Martine Venturini.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Conseil d'administration du collège Belledonne (Villard-Bonnot)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Régine Bourgeois.

Conseil d'administration du collège Simone de Beauvoir (Crolles)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Rébecca Nallet.

Conseil d'administration du collège Pierre Aiguille (Le Touvet)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Sandrine Gauchon.

Conseil d'administration du collège Icare (Goncelin)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Cédric Lescure.

Conseil d'administration du collège Marcel Chêne (Pontcharra)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Stéphane Malard.

Conseil d'administration du collège Flavius Vaussehat (Allevard)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Laurie Menguy.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Conseil d'administration du collège du Grésivaudan (Saint-Ismier)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Agnès Timonier.**

Conseil d'administration du lycée Pierre du Terrail (Pontcharra)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Arthur Cullati.**

Conseil d'administration du lycée Marie Reynoard (Villard-Bonnot)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Régine Bourgeois.**

SCIC Revera (anciennement Alpes Consigne)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Patricia Bellini.**

SCIC AXEL

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Jean-François Clappaz.**

SCIC Coopventure Investissement

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations suivantes prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Jean-François Clappaz.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Digital Grenoble (French Tech Alpes)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations suivantes prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Jean-François Clappaz.

Office de tourisme Belledonne Chartreuse

Une seule liste de 17 candidats ayant été déposée, les désignations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, dont lecture est donnée par le Président :

- Anne-Françoise Besson ;
- Clément Bonnet ;
- Karim-Eugène Chamon ;
- Françoise Midali ;
- Christophe Suszylo ;
- Martine Kohly ;
- Philippe Lorimier ;
- Jean-François Clappaz ;
- Delphine Perreau ;
- Franck Rebuffet-Giraud ;
- Brigitte Destanne de Bernis ;
- Martin Gerbeau ;
- Michel Miet ;
- Théodore Bonnet-Gamard ;
- Nadia Mekhmout ;
- Yannick Bouchet-Bert-Peillard
- Jérôme Lardière.

Centre hospitalier rhumatologique d'Uriage

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Théodore Bonnet-Gamard.

Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA2E)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Patrick Beau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Alliance Villes Emploi

Assemblée Générale

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Karim-Eugène Chamon.**

Charte du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D)

Le nombre de candidats titulaires correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Patricia Bellini.**

En revanche, aucune candidature n'a été proposée pour le poste de suppléant. Par conséquent, cette désignation est reportée au prochain Conseil communautaire.

Circul'Alpes

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Jean-François Clappaz.**
- **1 suppléant : Patricia Bellini.**

Comité de Pilotage Opérationnel du PLIE

Le nombre de candidats titulaires correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Karim-Eugène Chamon.**

En revanche, aucune candidature n'a été proposée pour le poste de suppléant. Par conséquent, cette désignation est reportée au prochain Conseil communautaire.

Commission Locale de l'Eau (CLE) du Drac et de la Romanche

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Patrick Beau.

Communauté professionnelle Territoriale de Santé du Grésivaudan (CPTS)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Martine Kohly.
- 1 suppléant : Karim-Eugène Chamon.

Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Isère

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation suivante prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Philippe Lorimier.

Association Domicile inter-génération (DIGI)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : François Olléon.

Fédération des alpages de l'Isère

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Olivier Salvetti.
- 1 suppléant : Clément Bonnet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)/France eau publique

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Patrick Beau.

Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE) – Pôle eau & territoires

Aucune candidature n'a été proposée, ni pour le poste de titulaire, ni pour le poste de suppléant. Par conséquent, la désignation est reportée au prochain Conseil communautaire.

Projet alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Olivier Salvetti.

Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : François Olléon.
- 1 suppléant : Jean-Luc Roux.

Association AIR Rhône-Alpes

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Philippe Lorimier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Association pour une Gestion Durable de l'Energie (AGEDEN)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : **Philippe Lorimier.**

Grési21

Association

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : **Philippe Lorimier.**

Grési21 centrales villageoises du Grésivaudan

Société par action simplifiée

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges de titulaire à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : **Philippe Lorimier.**
- 1 suppléant : **Martin Gerbaux.**

Association Grenoble Alpes

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : **Jean-François Clappaz.**

AMORCE

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : **Patricia Bellini.**
- 1 suppléant : **Jean-François Clappaz.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Commission départementale des risques naturels majeurs

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **2 titulaires : Cédric Lescure, Clément Bonnet.**
- **2 suppléants : Philippe Lorimier, Valérie Petex.**

Association Chartreuse Tourisme

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **2 titulaires : Jean-François Clappaz, Clément Bonnet.**

Association des communes forestières (COFOR) de l'Isère

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges de titulaire à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Jérôme Lardière.**
- **1 suppléant : Olivier Salvetti.**

Comité de développement territorial de l'Isère (CDT38)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges de titulaire à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **1 titulaire : Jean-François Clappaz.**
- **1 suppléant : Marieke Buntinx.**

Association Coupe Icare.org

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **2 titulaires : Jean-François Clappaz, Arthur Cullati.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Espace Belledonne

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Clément Bonnet.
- 1 suppléant : Jean-François Clappaz.

Fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 3 titulaires : Olivier Salvetti, Théodore Bonnet-Gamard, Franck Rebuffet-Giraud.
- 3 suppléants : Coralie Bourdelain, Agnès Dupon, Yannick Bouchet-Bert-Peillard.

Inovallée

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Jean-François Clappaz.

Nordic France

Une candidature a été enregistrée. Néanmoins, conformément aux statuts de Nordic France, la désignation appartient aux antennes départementales (Nordic Isère en l'occurrence). Cette désignation est donc retirée.

Nordic Isère

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Martin Gerbaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pôle agroalimentaire isérois

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Olivier Salvetti.
- 1 suppléant : Pierre Baruzzi.

Résidence pour jeunes travailleurs de Crolles

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Karim-Eugène Chamon.

TENERRDIS

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- 1 titulaire : Jean-François Clappaz.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

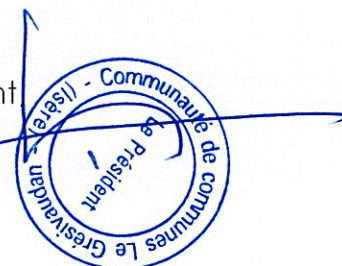
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **29 JUIN 2026**

Le Président
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.